

Référendum contre le décret concernant la procédure d'autorisation de construire de grandes installations photovoltaïques

Décret du 10 février 2023

(publié au Bulletin Officiel le 17 février 2023)

Les citoyennes et citoyens soussignés ayant le droit de vote dans le canton demandent, en vertu de l'art. 31 de la constitution cantonale, que le décret précité soit soumis au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Ils ne peuvent signer qu'une seule fois la présente demande.

Celui qui intentionnellement appose une autre signature que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui signe plus d'une fois est punissable selon l'article 282 du code pénal.

	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse exacte (rue, n°)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Expiration du délai pour le dépôt du référendum à la Chancellerie d'Etat : le 18 mai 2023.

La demande de référendum ne peut être retirée.

Le président de commune soussigné certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus sont inscrits au registre électoral cantonal dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques (art. 103 LcDP).

Sceau et signature

Lieu et date : _____

Si vous souhaitez appuyer la demande de référendum, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 11 mai 2023 au comité référendaire : Pro Natura Valais, Rue du Grand-Pont 22, 1950 Sion.

Membres du comité référendaire : Jérémy Savioz, Pro Natura ; Brigitte Wolf & Mathieu Clerc, Les Vert.e.s Valais ; Magali Anne Bonard, Patrimoine Suisse section Valais romand ; Martine Stadelmann Beuret, Altitude 1400 ; Sebastian Moos, Mountain Wilderness Suisse ; Clément Borgeaud & Marie-Josée Reuse, Parti socialiste du Valais romand ; Maxime Collombin, Entremont Autrement ; Anna Zanger, Fondation Franz Weber ; Klaus Agten, IG Saflischthal.